

Compte rendu de la réunion du Comité Exécutif

Vendredi 10 Juillet 2026 – En ligne

Sergio Lopez (Président du CC SUD) a ouvert la réunion en remerciant les membres de leur présence. Il a rappelé que cette réunion du Comité Exécutif, initialement prévue le mois précédent, avait été reportée faute d'avis à valider en séance suite aux réunions d'avril.

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité.

1. Position du CC SUD en vue de l'INTERCC

Sergio Lopez a indiqué que le principal objectif de la réunion était de définir la position du CC SUD pour la prochaine réunion InterCC. Il a rappelé que les discussions de l'InterCC seraient principalement consacrées à deux grands thèmes : l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche et le fonctionnement des Conseils Consultatifs. Cependant, il a regretté le fonctionnement actuel de ces réunions, estimant qu'elles laissent peu de place à un véritable échange avec les parties prenantes et privilégient davantage la présentation des priorités de la Commission que la construction d'un dialogue.

a. Évaluation de la Politique Commune de la Pêche (PCP)

Sergio Lopez a rappelé les éléments du projet de position : le CC SUD partage le constat selon lequel les 3 piliers de durabilité de la PCP restent un cadre pertinent permettant de concilier exploitation des ressources et préservation des écosystèmes. Le CC SUD considère que la gestion européenne devra répondre à 3 grands défis : la conciliation de la compétitivité et de la durabilité du secteur, la planification maritime et la relève générationnelle.

En introduction des débats, Sergio Lopez a indiqué qu'il considère que l'évaluation réalisée par la Commission manquait d'autocritique sur les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Selon lui, les insuffisances constatées ne peuvent être attribuées uniquement aux États membres ou aux professionnels ; elles doivent également conduire la Commission à analyser les limites de certaines mesures adoptées depuis la réforme de 2013. Il a rappelé que la compétitivité de la flotte européenne s'était progressivement dégradée au cours des dernières années. La diminution du nombre de navires et d'emplois, conjuguée à une dépendance croissante aux importations de produits de la mer, témoigne selon lui d'un déséquilibre entre les objectifs environnementaux poursuivis par la PCP et les réalités économiques et sociales du secteur. Il a insisté sur le fait que la politique commune devait désormais mieux prendre en compte les conséquences sociales des mesures de gestion.

Concernant la planification maritime, Sergio Lopez a rappelé que les activités de pêche supportent une part croissante des contraintes liées au développement d'autres usages de la mer. Il a estimé que les impacts sociaux des décisions d'aménagement de l'espace maritime devaient être évalués au même titre que leurs impacts environnementaux. Enfin, il a souligné

que le renouvellement générationnel ne pourrait être assuré qu'à condition de garantir des perspectives économiques stables, des conditions de travail attractives et des possibilités d'investissement suffisantes.

Julien Lamothe (ANOP) a soutenu cette analyse tout en rappelant que la durabilité de la PCP repose sur un équilibre entre ses trois dimensions – environnementale, économique et sociale. Il a regretté que, dans la pratique, la politique commune soit aujourd'hui essentiellement pilotée par les objectifs biologiques liés à l'atteinte du rendement maximal durable. Selon lui, les objectifs socio-économiques inscrits dans la PCP doivent retrouver une place centrale dans les décisions européennes. Il a également rappelé l'importance du rôle des Conseils consultatifs et appelé la Commission à prendre davantage en considération leurs travaux et leurs recommandations.

Basilio Otero (FNCP) a rappelé que la Fédération nationale espagnole défend depuis plusieurs années une approche conciliant préservation des écosystèmes et maintien des communautés de pêche. Il a souligné que les efforts consentis pour améliorer la situation environnementale devaient désormais être accompagnés d'une attention équivalente portée aux pêcheurs eux-mêmes, estimant que la durabilité des ressources ne peut être dissociée de celle des entreprises et des territoires côtiers. Il a également attiré l'attention sur les difficultés rencontrées par les organisations professionnelles pour participer aux consultations publiques organisées par la Commission européenne.

Luis Vicente (ADAPI) a insisté sur la nécessité de préserver la capacité de production européenne afin de garantir la sécurité alimentaire et de limiter la dépendance croissante de l'Union européenne vis-à-vis des importations. Il a rappelé que les difficultés rencontrées dans d'autres secteurs alimentaires montrent l'importance de maintenir une production européenne capable de répondre à la demande des consommateurs.

Juan-manuel Trujillo (ETF) a indiqué que le dernier rapport du CSTEP met en évidence une dégradation continue de plusieurs indicateurs socio-économiques, notamment le vieillissement de la population active, la diminution du nombre de navires et la baisse de l'emploi dans le secteur. Selon lui, ces résultats démontrent que les progrès réalisés en matière de durabilité environnementale n'ont pas été accompagnés d'avancées comparables sur le plan social. Juan-manuel Trujillo (ETF) a estimé que cette analyse scientifique constituait un argument solide en faveur d'une évolution de la PCP permettant de mieux intégrer les enjeux économiques et sociaux. Sans remettre en cause les acquis obtenus pour la gestion durable des ressources, il a plaidé pour une réforme permettant notamment d'améliorer la sécurité à bord, les conditions de vie des équipages, la modernisation des navires ainsi que leur adaptation aux nouvelles exigences énergétiques. Juan-manuel Trujillo (ETF) a également rappelé que plusieurs contraintes réglementaires limitent aujourd'hui les possibilités de modernisation de la flotte, notamment en matière de capacité des navires. Il a souligné qu'une meilleure qualité de vie à bord constitue une condition indispensable pour attirer de nouveaux marins et assurer le renouvellement des générations.

Raul Garcia (WWF) a indiqué partager une grande partie du diagnostic présenté par les représentants du secteur, tout en apportant plusieurs éléments de nuance concernant l'avenir de la PCP. Il a rappelé que, du point de vue de WWF, la politique commune a permis d'obtenir des résultats significatifs dans la reconstitution de plusieurs stocks halieutiques, qui constituent aujourd'hui un acquis important qu'il convient de préserver. Il a toutefois reconnu que la dimension sociale de la PCP demeure insuffisamment développée. Il a estimé que les futurs travaux devraient intégrer des indicateurs sociaux plus précis, portant notamment sur l'emploi, les conditions de travail, l'installation des jeunes pêcheurs, l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore les effets des mesures de gestion sur les économies locales. Raul Garcia a également insisté sur la nécessité d'accompagner la transition du secteur par un cadre financier adapté. Il a considéré que les nombreuses stratégies européennes actuellement en préparation ne pourront produire d'effets concrets sans moyens financiers suffisants pour accompagner les investissements nécessaires dans les ports, les entreprises et les navires. Abordant la question d'une éventuelle réforme de la PCP, il a expliqué que WWF demeure réservé quant à l'ouverture d'une révision complète du règlement dans le contexte politique actuel. Selon lui, les évolutions institutionnelles observées au niveau européen pourraient conduire à remettre en cause certains acquis environnementaux. Si nécessaire, une approche consistant à apporter des modifications très ciblées doit être privilégiée sans engager une révision générale de la politique.

Maria-José Rico (FECOPPAS) a présenté la position de son organisation en faveur d'une révision plus ambitieuse de la PCP. Selon elle, les nombreuses initiatives actuellement développées au niveau européen – planification maritime, transition énergétique, protection des écosystèmes ou renouvellement générationnel – risquent d'aboutir à une juxtaposition de mesures insuffisamment coordonnées. Elle a plaidé pour une vision plus cohérente permettant de replacer les communautés de pêche au cœur des politiques européennes et a souligné le rôle joué depuis des générations par les pêcheurs dans la connaissance et la gestion du milieu marin. Selon elle, le renouvellement générationnel ne pourra être assuré sans une amélioration globale des conditions d'exercice du métier, des perspectives économiques et de l'image de la profession auprès des jeunes.

Au terme des échanges, Sergio Lopez, président du CC SUD, a constaté qu'au-delà des divergences concernant l'opportunité d'une révision complète de la PCP, un large consensus se dégage sur plusieurs priorités : renforcer la dimension sociale de la politique commune, garantir la viabilité économique des entreprises de pêche, accompagner les transitions par un cadre financier adapté, améliorer la gouvernance européenne et renforcer le rôle des Conseils consultatifs dans l'élaboration des politiques publiques. Il a suggéré que cette réflexion puisse prendre la forme soit d'un avis spécifique, soit d'une journée de travail dédiée réunissant l'ensemble des membres. Il a été convenu que le secrétariat et la Présidence soumettront une proposition de programme de travail après la tenue de l'InterCC.

b. Gouvernance et fonctionnement des Conseils consultatifs

Le Comité exécutif a ensuite examiné le projet de « guide de conduite » transmis par la Commission européenne concernant le fonctionnement des Conseils consultatifs.

Sergio Lopez a dans un premier temps souligné que les difficultés linguistiques continuent de constituer un frein important à la participation des membres du CC SUD. Sergio Lopez a rappelé que le CC SUD avait déjà attiré à plusieurs reprises l'attention de la Commission sur cette question et qu'il conviendrait de réitérer cette demande dans le cadre de la prochaine réunion InterCC.

Julien Lamothe (ANOP) a partagé cette analyse et a estimé que les réflexions actuellement engagées sur les Conseils consultatifs devraient dépasser les seules règles de fonctionnement internes. Selon lui, elles doivent également conduire à s'interroger sur la place que la Commission accorde réellement aux Conseils consultatifs dans son processus décisionnel : Il a estimé que les Conseils consultatifs devraient être les interlocuteurs privilégiés de la Commission sur les questions relevant de leur compétence et non un forum parmi d'autres.

Raul Garcia (WWF) a également insisté sur les enjeux de gouvernance. Il a rappelé que les situations restent très différentes selon les États membres et les régions, certaines administrations ayant développé de véritables mécanismes de cogestion tandis que d'autres entretiennent encore des relations beaucoup plus limitées avec les parties prenantes. Il a considéré que les Conseils consultatifs constituent aujourd'hui l'un des rares espaces permettant de réunir régulièrement représentants du secteur, ONG, scientifiques et administrations autour d'une même table. Il a notamment rappelé que plusieurs recommandations élaborées au sein du CC SUD ont contribué à faire évoluer les discussions internationales sur certaines espèces pélagiques ainsi qu'à améliorer la gestion de plusieurs pêcheries. Il a également cité les travaux conduits au sein du MEDAC sur la transition du chalutage, qui démontrent qu'un dialogue constructif entre organisations professionnelles et ONG permet d'identifier des solutions communes, y compris sur des sujets sensibles.

BILAN

Les membres du Comité exécutif ont arrêté les principales orientations de la position que le CC SUD défendra lors de la prochaine réunion InterCC consacrée à l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche.

Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer la dimension sociale de la PCP, mais les membres ont des points de vue divergents concernant l'opportunité d'une révision complète de la PCP.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Les membres ont réaffirmé le rôle essentiel des Conseils consultatifs dans la gouvernance européenne des pêches et ont demandé à la Commission européenne d'améliorer les conditions de consultation, notamment en matière de temps d'échange, de participation effective et d'accès aux services d'interprétation.

Le secrétariat préparera, après la réunion InterCC, une proposition visant à poursuivre la réflexion du CC SUD sur l'avenir de la PCP, soit sous la forme d'un avis spécifique, soit à travers l'organisation d'une réunion de réflexion dédiée réunissant l'ensemble des membres.